

ANNEXE 2

Rapport de gestion du Conseil d'administration du 19 mars 2020 incluant les modifications apportées par le Conseil d'administration du 10 avril 2020 à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2020 de Legrand SA (la « Société »)

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'administration en date du 19 mars 2020. En date du 10 avril 2020 et conformément à ce qui a été communiqué par le Groupe Legrand en date du 11 avril 2020, le Conseil a modifié la proposition de dividende en la ramenant à 1,34 euro par action contre 1,42 euro par action initialement proposé.

1. SITUATION ET ACTIVITE

1.1 Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé, activité et résultats de la Société, de chaque filiale et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité

Le chiffre d'affaires s'élève à 24,7 millions d'euros et représente des prestations de services faites au sein du Groupe.

Les autres produits d'exploitation sont de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2019.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 à comparer à 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, le résultat d'exploitation est de 4,3 millions d'euros (il était de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2018).

Le résultat financier de l'exercice 2019 s'élève à 416,3 millions d'euros à comparer à 209,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette variation s'explique principalement par la hausse des dividendes perçus.

Le résultat exceptionnel est une perte de 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 à comparer au bénéfice de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2018. Cette variation s'explique principalement par la charge liée à la livraison du plan d'actions de performance 2015.

Le produit d'impôt de 13,9 millions d'euros représente le montant net de l'économie d'impôt générée au niveau de l'intégration fiscale.

Le résultat net s'élève à 431,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

1.2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la Société et du Groupe

Les éléments relatifs à l'activité de la Société et du Groupe sont mentionnés au chapitre 5 du document d'enregistrement universel de la Société.

La situation de l'endettement de la Société est synthétisée en annexe 1 du présent rapport de gestion. La situation de l'endettement externe de la Société en 2019 est en hausse par rapport à celle de 2018.

1.3 Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

Nous proposons que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui s'élève à 431 363 346,32 euros soit affecté de la façon suivante :

- en l'absence de « Report à nouveau » et sachant qu'il n'est pas nécessaire de doter la réserve légale (celle-ci excédant 10 % du capital social de la Société), le montant du bénéfice distribuable est égal 431 363 346,32 euros ;
- le Conseil d'Administration propose de (i) verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,34 euro par action, et (ii) affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2019 et déduction faite des actions auto-détenues à cette date, la répartition du bénéfice distribuable serait la suivante : (i) un montant global de 577 730 047,48 euros à titre de dividendes et (ii) un montant global de 73 633 298,84 euros au « Report à nouveau ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende d'ici à la date de mise en paiement du dividende, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence.

Les actions auto-détenues par la Société ou annulées à la date de mise en paiement ne donnent pas droit au dividende. Concernant le traitement fiscal du dividende de 1,34 euro par action, il est précisé que la distribution aura la nature fiscale d'un revenu mobilier imposable, pour les actionnaires personnes physiques résidentes de France, à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % instauré par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (ou, sur option globale et irrévocable à exercer par l'actionnaire lors du dépôt de la déclaration de revenu et au plus tard avant la date limite de déclaration, au barème progressif, après abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI), aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ainsi que, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, à la contribution

exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3 % ou 4 % prévus à l'article 223 *sexies* du CGI. Le dividende est en principe soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), sur son montant brut, à hauteur de 12,8 %, hors prélèvements sociaux, ce prélèvement étant imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre des revenus perçus au cours de l'année 2020 sauf demande de dispense formulée dans les conditions prévues à l'article 242 *quater* du CGI.

Les éléments d'informations fiscaux présentés sont ceux en vigueur à la date du présent rapport. De façon générale, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs conseils habituels quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Nous vous proposons par ailleurs de procéder aux affectations suivantes s'agissant des postes de « Réserves » :

- le poste de réserve légale, étant supérieur à 10 % du montant du capital social, il serait proposé d'affecter la quote-part excédentaire de 87 608,40 euros au poste « Autres réserves » ;
- il serait proposé de diminuer le poste de réserves indisponibles pour actions propres d'un montant de 16 222 963,78 euros (afin de le porter à un montant global de 3 456 250,11 euros) et d'affecter ce montant au poste « Autres réserves ».

1.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurent dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel de la Société.

1.5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

L'ensemble de ces risques et la politique du Groupe en la matière sont présentés dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel de la Société.

1.6 Objectifs et politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'ensemble de ces informations sont présentées dans le chapitre 8 du document d'enregistrement universel de la Société.

La gestion de ces risques est exposée dans la note 5.1.2 annexée aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 8 dudit document d'enregistrement universel de la Société.

1.7 Description et gestion des risques financiers liés aux effets du changement climatique

Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité figurent dans le chapitre 4 du document d'enregistrement universel de la Société.

1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

Néant.

1.9 Évolution prévisible de la situation de la Société

L'ensemble de ces informations sont présentées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel de la Société.

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 5.1.12 du présent document d'enregistrement universel pour plus d'informations sur les perspectives du Groupe Legrand notamment en lien avec l'évolution de la crise sanitaire mondiale liée à la Pandémie Covid-19.

1.10 Mention des succursales existantes

Néant.

1.11 Activités en matière de Recherche et de Développement

Néant

1.12 Délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de commerce, les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (en milliers d'euros)	0 jour	Échéances 1 jour et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2019	347	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2019	9,9 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2018	283	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2018	7,7 %	0 %	0 %

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de commerce, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (en milliers d'euros)	0 jour	Échéances 1 jour et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2019	6 784	0	0
% du CA HT de l'exercice 2019	27,4 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2018	3 835	0	0
% du CA HT de l'exercice 2018	20,6 %	0 %	0 %

1.13 Prises de participations significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français

Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ

Plan de vigilance

Le plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre sont présentés dans le chapitre 4 du document d'enregistrement universel de la Société.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, la présente section 3 du rapport de gestion présente les informations prévues au titre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

3.1 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé (incluant également des informations sur leur nationalité, leur âge et leur principale fonction)

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

3.2 Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

3.3 Conventions conclues (directement ou par personne interposée) entre (i) un administrateur ou un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et (ii) une filiale (hors conventions courantes)

Aucun administrateur ou mandataire social de Legrand n'entretient de relations d'affaires avec une filiale de la Société.

Il est précisé qu'aucun actionnaire de la Société ne détient plus de 10 % des droits de vote.

3.4 Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 « Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019 » et 6.1.3.3 « Travaux des comités spécialisés du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019 » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.5 Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration » et 6.1.3.1 « Composition des comités spécialisés du Conseil d'administration » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.2 « Fonctionnement du Conseil d'administration », 6.1.3.2 « Fonctionnement des comités spécialisés du Conseil d'administration », 6.1.1.3 « Travaux du Conseil

d'administration au cours de l'exercice 2019 » et 6.1.3.3 « Travaux des comités spécialisés du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019 » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.7 Nombre de séances du Conseil d'administration, des comités spécialisés et assiduité des administrateurs

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 « Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019 » et 6.1.3.3 « Travaux des comités spécialisés du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019 » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.8 Évaluation du Conseil d'administration

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.2 « Fonctionnement du Conseil d'administration » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.9 Indépendance des administrateurs

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.10 Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction de la Société

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration », 6.1.3.1 « Composition des comités spécialisés du Conseil d'administration » et 6.1.4.4 « Comité de Direction » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.11 Limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.4 « Direction générale de la Société » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.12 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Les informations relatives à la procédure visée à l'article L. 225-39 alinéa 2 du Code de commerce sont mentionnées au paragraphe « Charte interne relative à la qualification d'une convention » dans le chapitre 6 du document d'enregistrement universel de la Société.

3.13 Référence à un Code de Gouvernement d'Entreprise

La Société se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de Gouvernement d'Entreprise de l'Afep et du Medef, qui peut être consulté sur le site Internet du Medef à l'adresse suivante : www.medef.com.

Toutes les recommandations de ce Code de Gouvernement d'Entreprise sont suivies par la Société, à l'exception de la recommandation relative à la participation de l'administrateur représentant les salariés au Comité des rémunérations, tel qu'expliqué en introduction du paragraphe 6.1 du document d'enregistrement universel de la Société.

3.14 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation aux assemblées générales de la Société sont décrites à l'article 12 (« Assemblées générales ») des statuts de la Société (disponibles sur le site Internet <https://legrandgroup.com/>) et au paragraphe 9.3.5 « Assemblées générales » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.15 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 9.2.1.1 du document d'enregistrement universel de la Société.

3.16 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital de la Société	La structure de l'actionnariat est présentée au paragraphe 7.1.1 du document d'enregistrement universel de la Société
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	Néant
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L233-12 du Code de commerce	L'évolution de l'actionnariat de la Société au cours de l'exercice 2019 est présentée au paragraphe 7.1.1.2 du document d'enregistrement universel de la Société
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	Néant
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions Legrand », les droits de vote relatifs aux actions de la Société sont exercés par le Conseil de surveillance de ce fonds.
Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	<p>Les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.</p> <p>Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.</p> <p>Au-delà de cette obligation statutaire, le règlement intérieur du Conseil d'administration recommande que chaque administrateur acquière progressivement, au cours de son mandat, un nombre d'actions équivalent à une année du montant de ses jetons de présence (calcul effectué en prenant pour hypothèse sa participation, pour un exercice, à l'ensemble des réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient et en retenant comme valeur unitaire de l'action Legrand, le cours moyen de bourse du précédent exercice clos).</p> <p>La durée des fonctions des administrateurs est de 4 ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont rééligibles. Il est toutefois précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2020 est appelée à statuer sur la réduction de la durée statutaire des mandats des administrateurs. Si la résolution correspondante est adoptée, la durée des fonctions des administrateurs sera ramenée à 3 ans.</p> <p>Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.</p> <p>Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.</p> <p>Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, leur modification est soumise aux dispositions légales applicables.</p>

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	Les informations sont mentionnées aux paragraphes 9.2.1.1 et 9.2.2.1 du document d'enregistrement universel de la Société. Le rachat par la Société de ses propres actions ne peut avoir lieu qu'en dehors des périodes d'offres publiques visant les titres de la Société.
Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	Les contrats suivants pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société <ul style="list-style-type: none">■ le contrat d'émission d'un emprunt obligataire sur le marché américain par la filiale de la société Legrand France d'un montant de 393,5 millions de dollars, en cas de changement de contrôle hostile ;■ le contrat de crédit d'un montant de 900 millions d'euros conclu le 20 octobre 2011, et amendé le 25 juillet 2014 et le 20 décembre 2019, auprès d'institutions financières ;■ l'emprunt obligataire réalisé le 11 avril 2012 d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;■ l'emprunt obligataire réalisé le 9 décembre 2015, d'un montant nominal total de 300 millions d'euros ;■ l'emprunt obligataire réalisé le 29 juin 2017, d'un montant nominal total de 1 milliard d'euros ;■ l'emprunt obligataire réalisé le 4 octobre 2017, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;■ l'emprunt obligataire réalisé le 26 février 2018, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;■ l'emprunt obligataire réalisé le 17 juin 2019, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros.
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	Néant en ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration.

3.17 Description de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les informations requises conformément à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce sont présentées aux paragraphes 6.2.1 « Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 », 6.2.5 « Politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 et éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux soumis au vote des actionnaires » et en Annexe 4 du document d'enregistrement universel de la Société.

3.18 Rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, ces informations sont présentées aux paragraphes 6.2.2 « Rémunération totale et avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux », 6.2.5 « Politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 et éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux soumis au vote des actionnaires » et en Annexe 4 du document d'enregistrement universel de la Société.

3.19 Présentation du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récentes au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.2 « Rémunération totale et avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux » et en Annexe 4 du document d'enregistrement universel de la Société.

3.20 Présentation du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récentes au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.2 « Rémunération totale et avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux » et en Annexe 4 du document d'enregistrement universel de la Société.

3.21 Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes « C-Autres éléments de rémunération » du 6.2.1 « Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 », 6.2.4 « Autres avantages accordés aux mandataires sociaux » et 6.2.5 « Politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 et éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux soumis au vote des actionnaires » du document d'enregistrement universel de la Société.

3.22 Obligations de conservation des stock-options et des actions gratuites par les dirigeants

Ces informations sont mentionnées au chapitre 7 et au paragraphe 6.2.1.3 du document d'enregistrement universel de la Société.

4. ACTIONNARIAT ET CAPITAL

4.1 Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice

La structure de l'actionnariat de la Société et les informations relatives aux franchissements de seuils et aux actions d'autocontrôle sont présentées au paragraphe 7.1 du document d'enregistrement universel de la Société. Pour de plus amples informations concernant l'actionnariat de la Société et les franchissements de seuils légaux, le lecteur

est invité à se référer aux paragraphes 7.1.1.2 à 7.1.4 du document d'enregistrement universel de la Société.

4.2 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 % et montant de ceux non éligibles à cet abattement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Revenus distribués par action	
			Éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
2016	266 508 331 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,19 €*	0,79 €	0 €
2017	267 316 360 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,26 €**	0,93 €	0 €
2018	266 464 962 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €***	0,79 €	0 €

* Une fraction de 0,40 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2016 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

** Une fraction de 0,33 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2017 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

*** Une fraction de 0,55 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2018 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

4.3 Informations relatives aux acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions

Au cours de l'exercice 2019, la Société a acheté, dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 29 mai 2007 avec Kepler Cheuvreux et conforme à la décision AMF 2018-01 portant instauration des contrats de liquidité comme pratique de marché admise, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, un nombre total d'actions de 1 527 922 pour une valeur d'acquisition de 98 155 309 euros et a vendu 1 838 528 actions pour une valeur de cession de 116 879 319 euros.

Au titre du contrat de liquidité, le cours moyen des achats est de 64,24 euros et le cours moyen de vente est de 63,57 euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations.

Le solde du contrat de liquidité s'élève à 39 613 actions au 31 décembre 2019. Il est précisé que le contrat de liquidité a fait l'objet d'une dépréciation pour un montant de 12 056,90 euros.

Hors contrat de liquidité, la Société a racheté 600 000 actions au cours de l'exercice 2019 pour une valeur de 36 538 032 euros à un cours moyen des achats de

60,90 euros, étant précisé que les frais de négociation se sont élevés à 124 229 euros.

La Société a transféré 331 335 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance. De plus, la Société a procédé à l'annulation de 550 000 actions.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 313 406 actions d'une valeur nominale de 4 euros, soit 1 253 624 euros, représentant 0,12 % de son capital social. La valeur totale évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 19 614 935 euros.

Hors contrat de liquidité, la Société détenait 273 793 actions au 31 décembre 2019, pour une valeur d'acquisition de 16 710 325 euros et une valeur nominale de 1 095 172 euros ; l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 8 793 actions et pour une valeur d'acquisition de 523 405 euros, représentant 0,003 % du capital de la Société et une valeur nominale de 35 172 euros ;

- le rachat de 265 000 actions pour annulation pour une valeur de 16 186 920 euros, représentant 0,1 % du capital de la Société et une valeur nominale de 1 060 000 euros, étant précisé qu'aucune de ces actions dont la finalité était l'annulation n'a été utilisée au titre de l'exercice 2019.

Il est à noter qu'entre la clôture de l'exercice 2019 et le 19 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 12 février 2020, de procéder à l'annulation de ces 265 000 titres

4.4 Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres

Les opérations déclarées à l'Autorité des marchés financiers par les mandataires sociaux, les « hauts responsables » et les personnes liées/assimilées au cours de l'exercice 2019 et au début de l'exercice 2020 ont été les suivantes :

Déclarant	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Nombre d'opérations	Montant total des opérations (en euros)
Angeles Garcia Poveda	Acquisition	Actions	1	97 969
Olivier Bazil	Cession	Actions	1	1 626 812
Gilles Schnepf	Donation en ligne directe	Actions	3	94 462
Gilles Schnepf	Exercice de stock-options	Stock-options	1	2 931 730 560
Michel Landel	Acquisition	Actions	1	31 651

4.5 Informations sur les ajustements des bases de conversion ou des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

4.6 Informations sur les ajustements du nombre et/ou du prix des actions correspondant aux stock-options et des actions de performance

Les informations relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions de performance mis en place par la Société sont mentionnées dans les paragraphes 7.2 et 7.3 du document d'enregistrement universel de la Société.

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, des rapports spéciaux seront présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2020.

Conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce, les modalités de paiement du dividende décidé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 mai 2019 ont impliqué de procéder à l'ajustement du nombre et du prix des stock-options en cours d'acquisition ainsi que du nombre des actions de performance non encore attribuées définitivement, dans les conditions légales, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires.

Compte tenu du fait que le dividende était de 1,34 euro par action au titre de l'exercice 2018, avec (i) 0,79 euro par action lié au bénéfice distribuable et (ii) 0,55 euro provenant du compte « prime d'émission », ce dernier versement constituant un remboursement d'apport représentant environ 0,92 % du prix de l'action le jour du détachement du coupon, il a été procédé :

- en ce qui concerne les stock-options, à l'augmentation du nombre de titres de 0,92 % et à la diminution du prix d'exercice de 0,92 % ; et
- en ce qui concerne les actions de performance et les unités de performance, à l'augmentation du nombre de titres de 0,92 %.

Il est précisé que pour les besoins de l'ajustement, la règle d'arrondi à l'entier supérieur à l'avantage des bénéficiaires a été retenue.

Après ajustement, les prix d'exercice des stock-options sont les suivants :

- Plan 2010 : 21,120 euros.

À la date de l'opération sur titre, le nombre de stock-options en circulation, a été augmenté de 5 445 titres et le nombre d'actions de performance en cours d'attribution a été augmenté de 24 135 titres.

4.7 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise

Le nombre total d'actions détenues par des salariés et assimilés est 9 752 664, représentant 3,65 % du capital social, incluant 686 202 actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement « Actions Legrand », l'un des compartiments du plan d'épargne du Groupe, soit 0,25 % du capital social.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions de la Société détenu par les salariés du Groupe, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est de 492 895 actions, représentant 0,18 % du capital et des droits de vote de la Société.

4.8 Nom, activité et résultat des sociétés contrôlées et part du capital détenu

S'agissant des filiales et participations, un organigramme ainsi qu'une présentation de leur activité et de leur résultat figurent aux paragraphes 9.1.7 et 9.1.8 du document d'enregistrement universel de la Société ainsi qu'à la note 10.6 des comptes sociaux.

4.9 Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées

Néant.

5. AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Dépenses somptuaires

Néant.

5.2 Réintégration des frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Les dépenses non déductibles de l'exercice 2019, hors décalage d'une année sur l'autre, représentent 50 411 euros dont 8 733 euros relatifs à la Taxe sur les Véhicules de Tourisme et Société et 41 678 euros relatifs aux loyers et amortissements des véhicules, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 17 357 euros.

5.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices. Pour la clarté de l'exposé, cette information prend la forme d'un tableau en annexe 2 du présent rapport de gestion.

5.4 Montants des prêts visés à l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier (i.e., prêts à moins de trois ans consentis par la Société à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant)

Néant.

5.5 État des cautionnements, avals et garanties donnés et autres sûretés consenties

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 12 février 2020, le Directeur Général, à consentir des cautions, avals et autres garanties au nom et pour le compte de la Société, dans la limite d'un montant global de 100 000 000 euros, cette limitation n'étant toutefois pas applicable aux cautions, avals ou garanties donnés à l'égard des administrations fiscales ou douanières pour lesquelles il n'est prévu aucune limitation. Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

5.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

5.7 Informations sur les installations classées Seveso seuil haut

Il est indiqué que la Société n'exploite pas d'installations Seveso (seuil haut), telles que visées à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement.

Le 19 mars 2020,

Le Conseil d'administration

Annexe 1 au rapport de gestion

Situation de l'endettement de la Société

<i>(en millions d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
DETTE EXTERNE		
Montant de la dette		
Emprunt obligataire	2 900,0	2 500,0
Emprunt bancaire	0,0	0,0
Facility	0,0	0,0
TOTAL DETTE EXTERNE	2 900,0	2 500,0
Intérêts courus	21,3	19,9
Charges d'intérêts		
Emprunt obligataire	39,6	41,3
Emprunt bancaire	0,0	0,0
Facility	0,0	0,0
TOTAL INTÉRÊTS DETTE EXTERNE	39,6	41,3
%	1,4 %	1,7 %
DETTE AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES		
Montant de la dette		
Emprunt Legrand France SA	0,0	0,0
Charges d'intérêts		
Emprunt Legrand France SA	0,0	0,3
%		
TOTAL DETTE	2 921,3	2 519,9
Capitaux propres	2 131,7	2 086,0
% DETTE/CAPITAUX PROPRES	137 %	121 %

Annexe 2 au rapport de gestion

Résultats financiers sociaux au cours des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros sauf nombre d'actions, résultats par action et nombre de salariés)</i>	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin de période					
Capital social	1 067 722	1 069 309	1 067 223	1 069 981	1 069 105
Nombre d'actions ordinaires	266 930 602	267 327 374	266 805 751	267 495 149	267 276 128
Nombre total d'actions émises	266 930 602	267 327 374	266 805 751	267 495 149	267 276 128
dont nombre d'actions auto-détenues*	156 595	1 365 561	45 128	905 347	313 406
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 728	15 470	17 592	18 592	24 725
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	193 401	198 266	208 937	211 516	417 336
Produits (charges) d'impôt sur les bénéfices	10 121	10 228	41 459	16 630	13 944
Participation des salariés	(84)	(125)	(115)	(161)	(109)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	198 282	207 884	247 048	227 535	431 363
Montant des bénéfices distribués	293 129	307 058	317 415	336 819	357 063
Résultats des opérations par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,76	0,78	0,94	0,85	1,61
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,74	0,78	0,93	0,85	1,61
Dividende versé par action ordinaire	1,10	1,15	1,19	1,26	1,34
Personnel					
Nombre de salariés (moyen)	33	33	33	37	43
Montant de la masse salariale	6 786	5 735	6 235	7 175	7 109
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 157	2 487	2 690	2 482	2 703

* Les actions auto-détenues ne donnent pas droit à dividende et à droit de vote

Annexe 3 au rapport de gestion

Mandataire social exécutif	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>BENOÏT COQUART – Directeur Général de Legrand*</p> <p>46 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2018</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : Sans objet</p> <p>Formation</p> <p>Benoît Coquart est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC).</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Benoît Coquart a rejoint Legrand* dès la fin de ses études en 1997 pour prendre la responsabilité des activités du Groupe en Corée du Sud.</p> <p>Poursuivant son parcours dans le Groupe, il a occupé plusieurs fonctions, notamment celles de Directeur des Relations Investisseurs, de Directeur Corporate Development (M&A), de Directeur de la Stratégie et du Développement et de Directeur France. Il a été nommé le 8 février 2018 Directeur Général de Legrand*.</p> <p>Benoît Coquart est membre du Comité de direction de Legrand* depuis 2010.</p> <p>Il est également Président d'Ignes (Industries du Génie Numérique, Energétique et Sécuritaire) depuis 2019.</p> <p>Benoît Coquart détient 27 334 actions Legrand.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général de Legrand* ■ Mandats dans diverses filiales ⁽²⁾ : - Président de Legrand Holding Inc. <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Ignes (depuis 2019) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur France (2018) ■ Mandats dans diverses filiales <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

* Société cotée

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

(2) Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'est versée ou due au titre des mandats exercés au niveau de Legrand ou dans les filiales du Groupe.

Mandataire social non-exécutif	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou d'autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>GILLES SCHNEPP – Président du Conseil d'administration de Legrand*</p> <p>61 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2002</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation</p> <p>Gilles Schneppe est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Gilles Schneppe a débuté sa carrière chez Merrill Lynch France dont il est devenu Vice-Président. Il a ensuite rejoint Legrand* en 1989 en tant qu'adjoint au Directeur Financier. Il est devenu Secrétaire Général de Legrand France en 1993, Directeur Financier en 1996 et Directeur Général Délégué en 2000.</p> <p>Gilles Schneppe est administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration depuis 2006. Il a exercé la fonction de Président Directeur Général de 2006 au 7 février 2018. Gilles Schneppe est également administrateur de Saint-Gobain* depuis 2009; Président de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) depuis juillet 2013 ; membre du Conseil Exécutif du Medef, Président de la Commission Transition écologique et économique depuis 2018; Vice-Président et membre référent du Conseil de surveillance de PSA* depuis 2019.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Saint-Gobain* : - Administrateur (depuis 2009) - Membre du Comité d'audit et des risques (depuis 2017) ■ PSA* (depuis 2019) - Vice-Président du Conseil de surveillance - Membre référent du Conseil de surveillance - Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance - Membre du Comité Financier et d'Audit <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de la FIEEC (depuis 2013) ■ Medef : - Membre du Conseil Exécutif (depuis 2018) - Président de la Commission Transition Écologique et Économique (depuis 2018) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président Directeur Général (jusqu'en 2018) ■ Mandats dans diverses filiales <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

Gilles Schneppe détient 2 415 082 actions Legrand

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou d'autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>OLIVIER BAZIL – Administrateur de sociétés</p> <p>73 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2002</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation</p> <p>Olivier Bazil est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et titulaire d'un MBA (Master of Business Administration) de la Harvard Business School.</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Olivier Bazil a rejoint Legrand en 1973 en tant qu'adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe. Il est devenu Directeur Financier du Groupe Legrand en 1979, Directeur Général adjoint en 1993 et a occupé les fonctions de Vice-Président Directeur Général Délégué de 2000 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société du 26 mai 2011.</p> <p>Olivier Bazil occupe par ailleurs les fonctions de membre du Conseil de surveillance de Michelin*.</p> <p>Olivier Bazil détient 2 085 299 actions Legrand.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité des nominations et de la gouvernance - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de surveillance de Michelin* (depuis 2013) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mandats dans diverses filiales <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Firmenich International S.A. (jusqu'en 2016) ■ Membre du Conseil de surveillance de Vallourec* (jusqu'en 2017) ■ Président de Fritz SAS (jusqu'en 2019) ■ Membre du Conseil de surveillance de la société civile du château Palmer (jusqu'en 2019)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ISABELLE BOCCON-GIBOD – Administratrice de sociétés</p> <p>52 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2016</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2020</p> <p>Formation</p> <p>Isabelle Boccon-Gibod est diplômée de l'École Centrale de Paris et de l'Université de Columbia, aux États-Unis.</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Isabelle Boccon-Gibod a débuté sa carrière en 1991 au sein du groupe International Paper en tant que Directrice des activités industrielles de la division Carton aux États-Unis puis au Royaume-Uni de 1997 à 2001, avant de prendre la Direction du développement stratégique pour l'Europe jusqu'en 2004.</p> <p>Elle rejoint en 2006 le groupe Sequana* en tant que chargée de mission auprès de la Direction générale.</p> <p>En 2008, elle est nommée Vice-Présidente exécutive du groupe Sequana*, et en 2009, Directrice exécutive du groupe Arjowiggins.</p> <p>Isabelle Boccon-Gibod est également photographe et écrivain.</p> <p>Isabelle Boccon-Gibod est administratrice d'Arkéma*, du groupe Paprec et de SilMach. Enfin, elle est à titre bénévole Présidente de la société Demeter, administratrice du Centre Technique du Papier (CTP), administratrice du fond Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique).</p> <p>Isabelle Boccon-Gibod détient 1 000 actions Legrand.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Membre du Comité d'audit - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice d'Arkéma* (depuis 2014) ■ Administratrice de Paprec (depuis 2014) ■ Administratrice de SilMach (depuis 2019) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente de la société Demeter (depuis 2018) ■ Administratrice du Centre Technique du Papier (depuis 2013) ■ Administratrice du fonds Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) (depuis 2018) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité exécutif d'Altavia (jusqu'en 2016) ■ Zodiac Aerospace* : - Administratrice (jusqu'en 2018) - Membre du Comité d'audit (jusqu'en 2018) ■ Administratrice de Sequana (jusqu'en 2019)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>CHRISTEL BORIES – Présidente Directrice Générale d'Eramet*</p> <p>56 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2012</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2020</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Présidente du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale - Membre du Comité d'audit <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente Directrice Générale d'Eramet* (depuis 2017) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice Générale Déléguée d'Ipsen* (jusqu'en 2016) ■ Administratrice de Smurfit Kappa* (jusqu'en décembre 2019)
<p>Formation</p> <p>Christel Bories est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p>		
<p>Parcours professionnel</p> <p>Christel Bories a débuté sa carrière en 1986 en tant que consultante en stratégie chez Booz-Allen & Hamilton puis chez Corporate Value Associates. Elle a ensuite exercé différentes fonctions de responsabilité au sein d'Umicore, puis au sein du groupe Pechiney. À la suite de l'intégration de Pechiney dans le groupe Alcan, Christel Bories a été nommée Présidente et Directrice Générale d'Alcan Packaging puis Présidente et Directrice Générale d'Alcan Engineered Products et enfin Directrice Générale de Constellium (ex Alcan) qu'elle a quitté en décembre 2011.</p> <p>Christel Bories a été nommée Directrice Générale Déléguée d'Ipsen* le 27 février 2013, fonction qu'elle a exercée jusqu'en mars 2016. Elle a rejoint Eramet* en février 2017 et est depuis mai 2017 Présidente Directrice Générale du Groupe.</p>		
<p>Christel Bories détient 1 470 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ANGELES GARCIA-POVEDA – Partner et administratrice de Spencer Stuart</p> <p>49 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité espagnole</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2012</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2020</p> <p>Formation</p> <p>Angeles Garcia-Poveda est diplômée de l'ICADE à Madrid et a suivi le Business Case Study Program de l'Université de Harvard.</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Avant de rejoindre Spencer Stuart en 2008, Angeles Garcia-Poveda a exercé pendant quatorze ans au sein du cabinet Boston Consulting Group (BCG), à Madrid et à Paris en tant que consultante en stratégie, avant d'assumer différentes missions de recrutement au niveau local et international. En tant que responsable du recrutement global chez BCG, elle a travaillé sur des projets de recrutement transfrontaliers.</p> <p>Après avoir été Directrice Générale France pendant cinq ans, Angeles Garcia-Poveda a dirigé la région EMEA de Spencer Stuart pendant trois ans et siégé au Comité exécutif mondial. Elle est actuellement administratrice de Spencer Stuart au niveau mondial. En tant qu'associée, elle dirige la pratique "Gouvernance" en France, et à ce titre, assiste des clients internationaux sur des projets de recrutement et d'évaluation de dirigeants et d'administrateurs et de conseil en gouvernance.</p> <p>Angeles Garcia-Poveda détient 4 800 actions Legrand.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Administratrice Référente - Présidente du Comité des rémunérations - Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Spencer Stuart (depuis 2018) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice Générale France de Spencer Stuart (jusqu'en 2015) ■ Directrice Générale EMEA de Spencer Stuart (jusqu'en 2018)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>EDWARD GILHULY – Co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital LP*</p> <p>60 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité américaine</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2018</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation</p> <p>Edward Gilhuly détient un Bachelor of Arts en Histoire et Economie de Duke University ainsi qu'un MBA de Stanford University.</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Edward (« Ned ») Gilhuly est co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital, un fonds d'investissement qui dispose d'environ 1 milliard de dollars d'actifs sous gestion. Avant de fonder Sageview Capital*, Ned travaillait à Kohlberg Kravis Roberts & Co (KKR) pendant 19 ans. Il a rejoint KKR en 1986, à San Francisco, est devenu associé en 1995. De 1998 à 2005, il a vécu à Londres où il a mis en place et supervisé tous les aspects de l'activité de KKR en Europe. Il était également membre du Comité d'investissement de KKR, de sa création en 2000 jusqu'à son départ en 2005. Edward Gilhuly est administrateur de Exaro Energy, DemandBase, MetricStream, Inc., Elastic Path Software, Avalara* et Pantheon Systems.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Exaro Energy (depuis 2012) ■ Administrateur de DemandBase (depuis 2015) ■ Administrateur de MetricStream, Inc. (depuis 2014) ■ Administrateur d'Elastic Path Software (depuis 2018) ■ Administrateur d'Avalara* (depuis 2011) ■ Administrateur de Pantheon Systems (depuis 2019) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de GoPro (jusqu'en 2017) ■ Administrateur de Envivio Inc.* (jusqu'en 2015)
<p>Edward Gilhuly détient 119 712 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
PHILIPPE JEULIN – Détaché auprès du Recteur de l'Académie de Limoges	Legrand	Legrand
62 ans ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur représentant les salariés de Legrand* : - Membre du Comité d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur représentant les salariés au sein du Conseil de Legrand France (jusqu'en 2018) ■ Direction des ressources humaines (jusqu'en 2015)
De nationalité française	Hors Legrand	Hors Legrand
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges	<ul style="list-style-type: none"> ■ Détaché auprès du Recteur de l'Académie de Limoges au sein de la mission académique École-Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créateur et enseignant référent de la filière « Ingénieurs Informatique d'Entreprise » au CNAM Limousin (jusqu'en 2015)
Date du 1 ^{er} mandat : 2018		
Date d'expiration du mandat en cours : 2022		

Formation

Philippe Jeulin est diplômé de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et possède une Maîtrise-ès-Sciences et un Master 2 d'Histoire des Sciences et Techniques.

Parcours professionnel

Philippe Jeulin rejoint Legrand* en 1985 après avoir travaillé chez Enertec Schlumberger et à la GMF. Il occupe jusqu'en 2015 différentes responsabilités au sein de la Société, en particulier à la Direction des systèmes d'information et à la Direction des ressources humaines. Philippe Jeulin est actuellement détaché auprès du recteur de l'académie de Limoges, au sein de la mission académique École-Entreprise. Il a également été créateur et enseignant référent de la filière « Ingénieur Informatique d'Entreprise » pour le CNIAM Limousin de 1988 à 2015.

Philippe Jeulin a pris ses fonctions d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil de Legrand*, le 26 juin 2018, date de la fin de son mandat d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration de Legrand France, filiale française de la Société.

Philippe Jeulin ne détient aucune action Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>PATRICK KOLLER – Directeur Général de Faurecia*</p> <p>61 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité franco-allemande</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2018</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité des rémunérations - Membre du Comité des nominations et de la gouvernance <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général de Faurecia* (depuis 2016) ■ Administrateur de Faurecia* (depuis 2017) ■ Administrateur de la Fondation du Collège de France (depuis 2017) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faurecia* : - Directeur Général délégué en charge des opérations de Faurecia* (jusqu'en 2016) - Vice-Président Exécutif de Faurecia* et Président de Faurecia Automotive Seating (jusqu'en 2015) ■ Mandats dans diverses filiales du groupe Faurecia*
<p>Formation</p> <p>Patrick Koller est diplômé de POLYTECH Nancy – ex-ESSTIN (École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy) et de l'IFG (Institut Français de Gestion).</p>		
<p>Parcours professionnel</p> <p>Patrick Koller est Directeur Général de Faurecia* depuis le 1er juillet 2016. En 2006, il a rejoint le groupe Faurecia* en tant que Vice-Président Exécutif du Business Group Faurecia Automotive Seating (désormais dénommé Faurecia Seating), poste qu'il a occupé jusqu'au 2 février 2015. Durant cette période, il a exercé de nombreux mandats au sein des filiales du Groupe telles que notamment Faurecia (Chine) Holding Co., Ltd (Chine), Faurecia Components Pisek, S.r.o. (République Tchèque), Faurecia Automotive GmbH (Allemagne) et Faurecia NHK Co. Ltd (Japon). Le 2 février 2015, il a été nommé Directeur Général Délégué en charge des Opérations, fonction qu'il a occupée jusqu'au 30 juin 2016.</p> <p>Il a également occupé des fonctions de direction au sein de plusieurs grands groupes industriels : il a été Directeur Général de Rhodia* Polyamide Intermediates jusqu'en 2003 puis Vice-Président Exécutif en charge de l'Industrie et des Achats Groupe jusqu'en 2006. Patrick Koller a également occupé la fonction de Directeur de la Division Thermique Moteur Europe de Valeo* jusqu'en 2000.</p>		
<p>Patrick Koller détient 1 000 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
MICHEL LANDEL	Legrand	Legrand
68 ans ⁽¹⁾	■ Administrateur de Legrand* :	■ Néant
De nationalité française	- Membre du Comité des nominations et de la gouvernance (depuis 2019)	Hors Legrand
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges	Hors Legrand	■ Sodexo *
Date du 1 ^{er} mandat : 2019	■ Danone *	- Directeur Général (jusqu'en 2018)
Date d'expiration du mandat en cours : 2023	- Administrateur référent (depuis 2018)	- Administrateur (jusqu'en 2018)
Formation	- Président du Comité de Gouvernance (depuis 2018)	- Membre du Conseil de surveillance ONE SCA
European Business School	■ Président du Conseil d'administration de Louis Delhaize (depuis 2018)	- Membre du Conseil de surveillance Sodexo Pass International
Parcours professionnel	■ Président de Astrolabe Services (depuis 2018)	- Membre du Conseil de surveillance ONE SAS
Michel Landel commence sa carrière en 1977 à la Chase Manhattan Bank. En 1980, il devient directeur d'usine au sein de Poliet. En 1984, il rejoint le Groupe Sodexo* en tant que Directeur Afrique. En 1989, il est nommé Chief Executive Officer de Sodexo en Amérique du Nord. En 2000, il devient Vice-Président du Comité exécutif et, en 2003, Directeur Général Délégué du Groupe. Depuis 2005, il a exercé les fonctions de Directeur Général de Sodexo et Président du Comité exécutif jusqu'en janvier 2018. Enfin, en 2007, il a été nommé administrateur de Sodexo jusqu'en 2018,		- Administrateur de Sodexo Inc
Depuis 2018, Michel Landel est administrateur référent et Président du Comité de Gouvernance de Danone* et Président du Conseil d'administration de Louis Delhaize. Il est également Président de Astrolabe Services.		
Michel Landel a été décoré Chevalier de la Légion d'Honneur en 2007.		
Michel Landel détient 500 actions Legrand.		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ANNALISA LOUSTAU ELIA – Directrice <i>marketing</i> et membre du Comité exécutif du Printemps</p> <p>54 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité italienne</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2013</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2021</p> <p>Formation</p> <p>Annalisa Loustau Elia est diplômée en droit de l'Université La Sapienza à Rome.</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Annalisa Loustau Elia a travaillé quatre ans chez Cartier, à Genève et à Paris, deux ans chez L'Oréal* (Division Produits de luxe) à Paris et treize ans chez Procter & Gamble* à Genève ainsi que dans des filiales du Groupe à Paris et à Rome. Son riche parcours professionnel lui a conféré une exposition marketing et développement produits forte dans le monde du luxe, du <i>retail</i> et de la grande consommation.</p> <p>Annalisa Loustau Elia est Directrice <i>marketing</i> et membre du Comité exécutif du Printemps depuis 2008.</p> <p>Elle est également administratrice de Campari* depuis 2016 et membre du Conseil de surveillance de Roche Bobois* depuis 2018.</p> <p>Annalisa Loustau Elia détient 1 340 actions Legrand.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Membre du Comité des rémunérations <p>Hors Legrand</p> <p>Campari*</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Campari* (depuis 2016) - Membre du Conseil d'administration - Membre du Comité des Rémunérations et de Nominations - Membre du Comité Contrôle et Risques <p>■ Roche Bobois*</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de surveillance (depuis 2018) - Membre du Comité d'Audit ■ Membre du Comité exécutif du Printemps (depuis 2008) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ELIANE ROUYER-CHEVALIER – Administratrice de sociétés</p> <p>67 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2011</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Présidente du Comité d'audit - Membre du Comité des rémunérations <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente de ERC Consulting (depuis 2013) ■ Consultante à la Banque Mondiale (IFC) (depuis 2016) ■ Administratrice indépendante de Vigeo Eiris (depuis 2018) ■ Administratrice de la F2IC (depuis 2014) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente du CLIFF (jusqu'en 2014) ■ Administratrice de l'Institut Français du Tourisme (jusqu'en 2016) ■ Administratrice du Cercle de la Compliance (jusqu'en 2017) ■ Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière (jusqu'en 2018) ■ Administratrice de Time2Start (jusqu'en 2019)
<p>Formation</p> <p>Eliane Rouyer-Chevalier est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques de l'Université Paris II Assas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice indépendante de Vigeo Eiris (depuis 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Time2Start (jusqu'en 2019)
<p>Parcours professionnel</p> <p>Eliane Rouyer-Chevalier rejoint le groupe Accor* en 1983 où elle occupe les fonctions de Responsable des financements internationaux et de la gestion de trésorerie devises, puis devient, en 1992, Directrice des Relations Investisseurs et de la Communication Financière. De 2010 à 2012, elle est membre du Comité exécutif d'Edenred*, société née de la scission du groupe Accor*, en tant que Directrice Générale en charge de la communication <i>corporate</i>, financière et de la responsabilité sociétale. Elle est Présidente de ERC Consulting depuis 2013 et consultante à la Banque Mondiale (IFC) depuis 2016 et administratrice indépendante de Vigeo Eiris depuis 2018. Dans le domaine associatif, Eliane Rouyer-Chevalier est Présidente d'honneur de l'Association Française des Investor Relations (CLIFF) après l'avoir présidé de 2004 à 2014 et était Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière de 2005 à 2018. Elle est administratrice de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2014. Eliane Rouyer-Chevalier a été administratrice de l'Institut Français du Tourisme de 2013 à 2016, du Cercle de la Compliance de 2015 à 2017 ainsi que de Time2Start, organisation qui soutient les jeunes des quartiers à créer leur entreprise de 2016 à 2019. Depuis 2019, elle est administratrice de Ipsos*.</p>	<p>Ipsos*</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice indépendante (depuis 2019) - Membre du Comité d'audit 	

Eliane Rouyer-Chevalier détient 1 350 actions.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 19 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

ANNEXE 3

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Legrand,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Pour les deux cabinets, l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- Pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de conformité de la documentation des prix de transfert ;
- Pour Deloitte & Associés : la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ainsi qu'une attestation sur le chiffre d'affaires.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3 « Etats financiers Legrand SA »).

Au 31 décembre 2019, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2 « Etats financiers Legrand SA »), soit 74% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation qui nécessite l'exercice du jugement dans le choix des éléments à considérer et dans les hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Legrand.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Legrand SA.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans son estimation, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties, et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la direction.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'usage retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels sur les titres de participation.

IV. VÉRIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 19 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'Assemblée Générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 17^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 14^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Neuilly-sur-Seine et Paris-la Défense, le 16 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Camille Phelizon

Deloitte & Associés

Jean-François Viat